

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

22 septembre 2023

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2023

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 39

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_09_097

Objet :

Approbation du procès-verbal du
Conseil Communautaire du 1^{er}
juin 2023 et désignation d'un
secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 septembre 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-
Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Evans : M.
Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN La
Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome
FASSET Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigney : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M.
Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN,
Mme Michèle BOUCARD Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET Ougney : M. Cédric IVANES
Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M.
Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme
Aurélien CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT Saligney :
M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les
Moulières : M. Claude TERON Thervay : M. Stéphane ECARNOT
Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESSET La
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Montepain : M. Luc
BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Salans : M.
Philippe SMAGGHE Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESSET (EVANS), M. Eric PERTUS
(MONTMIREY-LA-VILLE)

Mandataires : M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Martin
DAUNE (MONTMIREY-LE-CHATEAU).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2023 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

Le compte-rendu est joint **en annexe**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme M. Jean-Louis MORLIER comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{ER} juin 2023.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Antony BOURCET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 1^{er} juin 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- Evans : M. Emmanuel BARBERET
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Mutigny : M. Eric DRUOT
- Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Saligney : M. Gilbert LAVRY
- Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h04.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Antony BOURCET comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2023.

Voté à l'unanimité



	Compte-rendu succinct CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Président : M. Jérôme FASSET Le Secrétaire de Séance : M. Olivier DEMANDRE
Affiché le :	Séance du Jeudi 13 avril 2023	

Personnes excusées/absentes :

- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY
- Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
- La Barre : M. Philippe GIMBERT
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Our : M. Segundo ALFONSO
- Rans : M. Raphaël TEMPESTA
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Salans : M. Philippe SMAGGHE
- Serre les Moulères : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h12 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Olivier DEMANDRE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

Voté à l'unanimité



b. Décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. FINANCES**a. COMPTE DE GESTION 2022 -- BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

12300 - CC JURA NORD

Exercice 2022

	SECTION D'EMPLOIEMENT	SECTION DE PRODUITS/PRODUITS	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
recettes budgétaires totales incl.	2 045 144,55	8 704 304,15	10 749 448,70
charges de gestion des dot.	5 415 051,56	2 457 114,70	7 872 166,26
recettes des dotations incl.		27 336,80	27 336,80
recettes totales incl. (a + b + c)	5 430 567,11	9 488 755,65	14 919 322,76
DEPENSES			
recettes budgétaires totales incl.	5 430 567,11	8 704 304,15	14 134 871,26
charges des dot.	2 329 089,10	2 457 114,70	4 786 203,80
recettes des dotations incl.	345,11	27 336,80	27 681,91
recettes des dotations (a + b + c)	2 334 434,21	2 484 451,50	4 818 885,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(a + b + c) - (d + e + f)	844 132,94	333 294,15	1 177 427,09

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12300 - CC JURA NORD

Exercice 2022

	RECETTES A LA SECTION DE BUDGET PRINCIPAL (a + b + c)	PROD. AFFECTÉES A L'INTERCOMMUNALITE (d + e)	RECETTES DE L'EXERCICE 2022	PROD. DES SERVICES NON PERSONNALISÉS (f + g + h + i + j + k + l + m + n + o + p + q + r + s + t + u + v + w + x + y + z)	RECETTES DE L'EXERCICE 2022
I - BUDGET PRINCIPAL					
recettes budgétaires	5 430 567,11		844 132,94		6 274 700,05
recettes des dotations	5 430 567,11		333 294,15		5 797 402,96
II - BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS					
recettes budgétaires				84 310,82	84 310,82
recettes des dotations				25 710,50	25 710,50
recettes des dotations (a + b + c)				5 430,80	5 430,80
III - BUDGETS DES SERVICES PERSONNALISÉS					
recettes budgétaires					
recettes des dotations					
recettes des dotations (a + b + c)					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

EXPENSES BY MONTH		TOTAL EXPENSES BY MONTH		TOTAL EXPENSES BY MONTH	
MONTH	EXPENSES	MONTH	EXPENSES	MONTH	EXPENSES
JANUARY	1,000.00	FEBRUARY	1,000.00	MARCH	1,000.00
MARCH	1,000.00	APRIL	1,000.00	MAY	1,000.00
MAY	1,000.00	JUNE	1,000.00	JULY	1,000.00
JULY	1,000.00	AUGUST	1,000.00	SEPTEMBER	1,000.00
SEPTEMBER	1,000.00	OCTOBER	1,000.00	NOVEMBER	1,000.00
NOVEMBER	1,000.00	DECEMBER	1,000.00	TOTAL	12,000.00

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

SECTION 2 - (Continued)		SECTION 3 - (Continued)		TOTAL 200 OFFICES	
REVENUE					
Administrative Expenses (A)	6 201 296.17	1 207 206.17	7 408 502.34		
Office of the Director (B)	2 568 848.94	521 812.50	3 090 661.44		
Salaries of Staff (C)	0 200.00	0 200.00	0 400.00		
Director's Office (D, E, F, G)	2 568 848.94	521 812.50	3 090 661.44		
EXPENSES					
Administrative Expenses (A)	6 201 296.17	1 207 206.17	7 408 502.34		
Office of the Director (B)	2 568 848.94	521 812.50	3 090 661.44		
Salaries of Staff (C)	0 200.00	0 200.00	0 400.00		
Director's Office (D, E, F, G)	2 568 848.94	521 812.50	3 090 661.44		
REVENUE AND EXPENSES					
(A + B) Revenue	1 207 206.17	42 105.10	1 249 311.27		
(C + D) Expenses					

c. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

[illegible]

d. COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

L002 - CC JURA NORD

Exercice 2022

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION DE FINANCEMENT	TOTAL DES RÉSULTATS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		5 227 428,17	5 227 428,17
Excédent de compte de la (b)		572 467,35	572 467,35
Prévisions de la (c)		39 249,51	39 249,51
Recettes totales (d = a + b + c)		5 839 145,03	5 839 145,03
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)		5 281 316,17	5 281 316,17
Montants de la (f)		5 178 819,15	5 178 819,15
Prévisions de la (g)		38 876,89	38 876,89
Depenses totales (h = e + f + g)		5 257 512,93	5 257 512,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(i = d - h) Excédent		571 632,10	571 632,10
(j = d - h) Déficit			

e. COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

L004 - CC JURA NORD-EST LES PERRIERES

Exercice 2022

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION DE FINANCEMENT	TOTAL DES RÉSULTATS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	495 187,12	638 324,11	1 133 511,23
Excédent de la (b)	245 126,52	256 849,76	501 976,28
Prévisions de la (c)		188 824,76	188 824,76
Recettes totales (d = a + b + c)	540 313,64	873 998,63	1 414 312,27
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)	495 187,12	878 217,11	1 373 404,23
Montants de la (f)	45 134,12	143 247,85	188 381,97
Prévisions de la (g)		16 817,82	16 817,82
Depenses totales (h = e + f + g)	540 321,24	1 038 282,78	1 578 604,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(i = d - h) Déficit	45 134,12	99 255,12	1 438 335,88
(j = d - h) Excédent			

1. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

SECTION 1 - IMPERIAL COUNTY		SECTION 2 - PORTLAND COUNTY		TOTAL FOR SECTIONS
Section 1 - Imperial County	\$20,000.00	\$20,000.00		\$40,000.00
Section 2 - Portland County		\$20,000.00		\$20,000.00
Total for Sections 1 & 2	\$20,000.00	\$20,000.00		\$40,000.00

g. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

[illegible]

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-24 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, est invité à se retirer de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

3. BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2023
	01 - Charges à caractère général	1 540 850,28 €	0,00 €	70 - Produits des services	1 195 275,50 €
	02 - Charges de personnel	4 525 015,23 €	0,00 €	71 - Impôts et taxes	6 542 168,00 €
	04 - Atténuation de produits	262 810,00 €	0,00 €	74 - Dotations Participations	1 527 525,75 €
	05 - Autres charges de gestion courante	721 197,42 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	25 976,14 €
	06 - Charges financières	67 841,08 €	0,00 €	76 - Produits financiers	18 247,67 €
	07 - Charges exceptionnelles	1 894,12 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	132 573,00 €
	Charges totales	7 753 033,13 €	0,00 €	80 - Revenus d'activités	1 007 000,00 €
	TOTAL I	7 753 033,13 €	0,00 €	TOTAL II	7 459 811,96 €
	RESULTAT REALISE 2022				153 794,39 €
	REPRISE RESULTAT INCIDENTAIRE 2021				1 076 612,95 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022				1 230 407,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2023
	01 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	10 - Cessions, Bénéfices et réserves	171 912,31 €
	06 - Emprunts et dettes assimilées	281 105,35 €	370,00 €	11 - Subventions d'investissement	1 007 125,86 €
	20 - Immobilisations incorporelles	45 712,00 €	20 210,00 €	12 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	26 - Subventions d'équipement matériel	12 201,64 €	31 340,00 €	15 - Dotations Participations reçues	100,00 €
	31 - Immobilisations matérielles	264 017,27 €	31 340,00 €	33 - Immobilisations en cours	0,00 €
	32 - Immobilisations en cours	85 502,00 €	0,00 €	34 - Autres immobilisations financières	0,00 €
	33 - Participations et avances remboursables	0,00 €	0,00 €	35 - Trésorerie et équivalents	0,00 €
	34 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		
	35 - Trésorerie et équivalents	0,00 €	0,00 €		
	36 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	37 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	38 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	39 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	40 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	41 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	42 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	43 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	44 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	45 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	46 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	47 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	48 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	49 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	50 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	51 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	52 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	53 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	54 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	55 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	56 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	57 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	58 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	59 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	60 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	61 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	62 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	63 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	64 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	65 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	66 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	67 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	68 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	69 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	70 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	71 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	72 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	73 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	74 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	75 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	76 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	77 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	78 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	79 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	80 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	81 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	82 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	83 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	84 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	85 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	86 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	87 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	88 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	89 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	90 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	91 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	92 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	93 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	94 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	95 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	96 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	97 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	98 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	99 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	100 - Pénalités et pénalités	0,00 €	0,00 €		
	TOTAL	1 306 910,33 €	213 840,00 €	TOTAL	1 409 011,96 €
	SOLDE D'EXECUTION 2022				184 181,50 €
	REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021				2 714,30 €
	SOLDE DES RESULTS A REALISER 2022				186 895,80 €
	RESUME PRECEDENT DE FINANCEMENT 2022				-31 107,64 €

n. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

6. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Réalisé 2022	Désignation	Réalisé 2022
	01 – Charges à caractère général	30 268,35 €		10 – Vente pub. prestation de services	358 566,52 €
	02 – Charges de personnel	48 229,61 €		11 – Subvention d'exploitation	2 482,20 €
	03 – Amortissements et provisions	24 051,00 €		12 – Autres produits de gestion courante	2 482,20 €
	04 – Autres charges de gestion courante	0,00 €		13 – Produits financiers	0,00 €
	05 – Charges financières	22 898,44 €		14 – Produits exceptionnels	17 034,20 €
	06 – Charges exceptionnelles	28 525,03 €		15 – Produits d'ordre	0,00 €
	07 – Opérations d'ordre	236 585,90 €			
	08 – Opérations d'ordre	0,00 €			
	TOTAL	671 558,33 €	0,00 €	TOTAL	578 083,92 €
					0,00 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2022 (Total 1 + Total 10)
RÉSULTAT RÉALISÉ 2022
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

61 065,20 €
61 065,20 €
61 065,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES ET OPÉRATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Réalisé 2022	Désignation	Réalisé 2022
	01 – Emprunts et autres emprunts	257 480,30 €		10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
	02 – Intérêts et autres charges	0,00 €		11 – Subvention d'investissement	15 200,00 €
	03 – Amortissements et provisions	0,00 €	1 561,41 €	12 – Produits	0,00 €
	04 – Autres charges de gestion courante	2 346,00 €	0,00 €	13 – Produits exceptionnels	0,00 €
	05 – Charges exceptionnelles	0,00 €		14 – Produits d'ordre	0,00 €
	06 – Opérations d'ordre	0,00 €			
	07 – Opérations d'ordre	0,00 €			
	08 – Opérations d'ordre	0,00 €			
	09 – Opérations d'ordre	0,00 €			
	TOTAL	260 826,30 €	1 561,41 €	TOTAL	15 200,00 €

SOLDE D'EXÉCUTION 2022
RÉPÈRE SOLDE D'EXÉCUTION 2022
SOLDE DES RESTES À RÉPÈRE 2022
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

1 007 306,22 €
1 007 306,22 €
1 007 306,22 €
1 007 306,22 €

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

• BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022
EXPLOITATION	01- Charges à caractère général	11 376,30 €	0,00 €	20- Vente plus, perception de services	32 870,00 €
	02- Charges de personnel	11 508,74 €	0,00 €	21- Subvention d'exploitation	0,00 €
	03- Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	22- Produits communaux	31 028,94 €
	04- Charges financières	0,00 €	0,00 €		
	05- Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €		
	06- Subvention aux services publics	0,00 €	0,00 €		
	07- Subvention d'ordre	0,00 €	0,00 €		
	TOTAL A	22 885,04 €	0,00 €	TOTAL B	63 898,94 €
					0,00 €

RÉSULTAT ALGÈRE 2022 (Total) = Total B

RÉSULTAT ALGÈRE 2022

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

32 870,00 €

0,00 €

32 870,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022
INVESTISSEMENT	23- Travaux d'équipement	0,00 €	0,00 €	24- Subvention d'investissement	0,00 €
	24- Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	25- Emprunts	0,00 €
	25- Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	26- Immobilisations financières	0,00 €
	26- Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	27- Immobilisations financières	0,00 €
	27- Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	28- Subvention d'investissement	0,00 €
	28- Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	29- Subvention d'investissement	0,00 €
	29- Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	30- Subvention d'investissement	0,00 €
	30- Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	31- Subvention d'investissement	0,00 €
	31- Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	32- Subvention d'investissement	0,00 €
	TOTAL C	0,00 €	0,00 €	TOTAL D	0,00 €

SOLDE D'EXERCICE 2022

RECENSE SOLDE D'EXERCICE 2022

SOLDE DES RESTES À RÉALISER 2022

BESONNEMENT DE FINANCEMENT 2022

0,00 €

0,00 €

0,00 €

0,00 €

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ORDURES MENAGERES

		SECTION D'EXPLOITATION – CHARGES				SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES			
Dépenses	Désignation	Réalisé 2022	Report 2022			Désignation	Réalisé 2022	Report 2022	
011 - Charges à caractère général	915 095,62 €	0,00 €				20 - Taxes p.m. prestations de services	952 820,34 €		
012 - Charges de personnel	31 331,55 €	0,00 €				21 - Subventions d'exploitation			
013 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €				22 - Produits exceptionnels	0,00 €		
014 - Charges financières	0,00 €	0,00 €				23 - Subventions d'investissement			
015 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €				24 - Opérations d'ordre			
016 - Dotations aux amortissements	61 800,00 €	0,00 €							
017 - Opérations d'ordre		0,00 €							
TOTAL		1 007 227,17 €	0,00 €			TOTAL II	952 820,34 €	0,00 €	
RESULTAT MOISE 2022 (Total I - Total II)						-74 606,83 €			
RESUME RESULTAT 2021						173 488,76 €			
RESULTAT DE REMPLACEMENT TOTAL 2022						104 720,11 €			
Investissement	Désignation	Réalisé 2022	Report 2022			Désignation	Réalisé 2022	Report 2022	
10 - Travaux et autres investissements						31 - Subventions d'investissement			
11 - Immobilisations incorporelles						32 - Immobilisations incorporelles			
12 - Immobilisations corporelles						33 - Immobilisations financières			
13 - Immobilisations financières						34 - Opérations d'ordre			
TOTAL		0,00 €	0,00 €			TOTAL	0,00 €	0,00 €	
SOLDE D'EXECUTION 2022						0,00 €			
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021						0,00 €			
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022						0,00 €			
RECAPITULATIF DE FINANCEMENT 2022						0,00 €			

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAM-PIERRE »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

o BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERE

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RECETTES	
EXPLOITATION	DESIGNATION	Réalisé 2022	Reporté 2023	DESIGNATION	Réalisé 2022
					Reporté 2023
	011 - Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	10 - Vente pub, services en régie	0,00 €
	012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	14 - Subvention d'équipement	0,00 €
	03 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	17 - Produits exceptionnels	0,00 €
	07 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	18 - Subventions d'exploitation	0,00 €
	08 - Subventions d'ordre	0,00 €	0,00 €	19 - Subventions d'ordre	0,00 €
	09 - Subventions d'ordre	0,00 €	0,00 €	20 - Subventions d'ordre	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €
RESULTAT REALISE 2022 (Total) = Total R					-28 775,12 €
REPRISE RESULTAT 2021					28 775,12 €
REPORTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022					0,00 €

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS		RECETTES	
INVESTISSEMENT	DESIGNATION	Réalisé 2022	Reporté 2023	DESIGNATION	Réalisé 2022
					Reporté 2023
	10 - Emprunts et autres financements	0,00 €	0,00 €	11 - Subventions d'investissement	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	12 - Imputations	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €
	22 - Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	24 - Fonds et réserves	0,00 €
	23 - Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	25 - Opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2022					0,00 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021					0,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022					0,00 €
RESUME EXERCICE DE FINANCEMENT 2022					0,00 €

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

6 BUDGET PRINCIPAL PHOTOVOLTAIQUES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2021	Désignation	Réalisé 2022
	01 - Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	10 - Vente de production de services	
	02 - Charges de personnel		0.00 €	11 - Subvention d'exploitation	0.00 €
	03 - Charges financières		0.00 €	12 - Produits exceptionnels	
	04 - Charges immobilières		0.00 €		
	05 - Charges d'ordre		0.00 €	13 - Opérations d'ordre	
	06 - Charges d'ordre		0.00 €	14 - Opérations d'ordre	
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 €
RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)					0.00 €
REPRISE RESULTAT 2021					0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022					0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2021	Désignation	Réalisé 2022
	16 - Emprunts et dettes assimilées			15 - Subventions d'investissement	
	17 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunts	
	18 - Immobilisations corporelles			17 - Immobilisations incorporelles	
	19 - Immobilisations en cours			18 - Immobilisations corporelles	
	20 - Autres immobilisations financières			19 - Immobilisations en cours	
	21 - Opérations d'ordre			20 - Fonds d'équipement	0.00 €
	22 - Opérations d'ordre			21 - Opérations d'ordre	
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 €
SOLDE D'EXPLOITATION 2022					0.00 €
REPRISE SOLDE D'EXPLOITATION 2021					0.00 €
SOLDE DES RESULTATS A REALISER 2022					0.00 €
RESERVE EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022					0.00 €

m. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	1 228 407.54 €	1 415 243.42 €
Investissement :	186 835.88 €	
Solde des RAR / INV :	-209 148.57 €	
Proposition inscription / BP 2023		
INVESTISSEMENT : 001R	186 835.88 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	22 312.69 €	
FONCTIONNEMENT : 1002R	1 206 094.85 €	

Voté à l'unanimité

n. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif » comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	453 969.08 €	3 179 839.70 €
Investissement :	2 725 870.62 €	
Solde des RAR / INV :	-741 124.39 €	
Proposition inscription / BP 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
INVESTISSEMENT : 001R	2 725 870.62 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	453 969.08 €	

*Vote à l'unanimité***a. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	275.81 €	275.81 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition inscription / BP 2023		
FONCTIONNEMENT : 002R	275.81 €	

*Vote à l'unanimité***p. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	104 739.55 €	104 739.55 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition inscription / BP 2023		
FONCTIONNEMENT : 002R	104 739.55 €	

*Voté à l'unanimité***q. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	4 855.98 €	-55 898.40 €
Investissement :	-60 754.38 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition inscription / BP 2023		
INVESTISSEMENT : 061D	60 754.38 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	4 855.98 €	

*Voté à l'unanimité***r. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » comme suit :

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Résultat CA 2022			
Fonctionnement :	0.00 €		0.00 €
Investissement :	0.00 €		
Solde des RAR / NV :	0.00 €		
Proposition inscription / BP 2023			
INVESTISSEMENT : 0010	0.00 €		
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €		

Voté à l'unanimité

5. MODIFICATION N°1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'OUGNEY

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

6. MODIFICATION N°4 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE FRAISANS/SALANS SUR LA STEP A RANCHOT, MODIFICATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA STEP A RANCHOT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

*Voté à l'unanimité***u. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : CREATION D'UNE GENDARMERIE A DAMPIERRE**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

*Voté à l'unanimité***v. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE D'ORCHAMPS**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

*Voté à l'unanimité***w. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE DE VITREUX**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES EN RIVE DROITE DU DOUBS (5 COMMUNES) DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE RANCHOT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- y. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE PAGNEY

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- z. MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : GENAPY « LA VEZE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

aa. MODIFICATION N°1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE MONTMIREY-LA-VILLE ET DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

bb. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2023 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Taux d'imposition prévisionnelle 2023	Taux de réduction 2023	Proportion de réduction	Proportion Taux 2023	Produits 2023 prévus
Foncier bâti	10 679 000	16,80%	20%	13,44%	1 683 820 €
Foncier non bâti	849 300	13,00%	20%	10,40%	734 572 €
Produit Fiscal Foncier					2 418 392 €
Taxe d'habitation additionnelle	1 010 800	11,64%	20%	9,32%	141 310 €
CFV	1 743 000	29,34%	20%	20,00%	223 643 €
TOTAL					2 583 253 €

Voté à l'unanimité

cc. FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI DE L'EXERCICE 2022 ET DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 ET l'année 2023 comme suit :

TAXE GEMAPI	CA 2022	BP2023	CUMUL 2022+2023
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	84 150.19 €	65 666.00 €	149 816.19 €
INVESTISSEMENT	9 594.93 €	55 860.00 €	65 454.93 €
TOTAL DEPENSES	93 745.12 €	121 526.00 €	215 271.12 €
RECETTES			
FONCTIONNEMENT			- €
INVESTISSEMENT	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
TOTAL RECETTES	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI			213 876.93 €

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que les produits de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023 seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

dd. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

ID : 039-243900560-20230928-DCC2023 09 097-DE

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget principal de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

[illegible]

Voté à l'unanimité

II. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » DE L'EXERCICE 2023

2023
Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

• **SUBJECT ASSIGNMENT ELEMENT COLLECTIVE**

[illegible]

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS					
Désignation	EXPENSES		Désignation	RECETTES	
	BP 2023	PAR 2023		BP 2023	PAR 2023
001 - Salaires et traitements des fonctionnaires			001 - Salaires et traitements des fonctionnaires	2 275 120,00 €	
002 - Charges sociales des fonctionnaires	4 300,00 €		002 - Charges sociales des fonctionnaires	282 291,00 €	
003 - Contributions d'équipement entre sections	104 011,00 €		003 - Produits de revente		
004 - Contributions publiques locales			004 - Contributions d'équipement entre sections	2 275 120,00 €	
005 - Subventions d'investissement			005 - Contributions d'investissement		
006 - Intérêts et charges assimilées	210 200,00 €		006 - Contributions, fonds d'investissement		
007 - Intérêts et charges assimilées	500,00 €		007 - Subventions d'investissement	1 320 400,00 €	1 320 400,00 €
008 - Subventions d'équipement versées			008 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	
009 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	1 131,00 €	009 - Immobilisations en cours		
010 - Immobilisations financières	30 000,00 €				
011 - Amortissement des biens	2 275 120,00 €				
012 - Amortissement des biens	5,00 €				
013 - Amortissement des biens	1 131,00 €				
014 - Amortissement des biens	40 000,00 €				
015 - Amortissement des biens	30 000,00 €	418 043,45 €			
016 - Amortissement des biens	21 000,00 €	207 057,17 €			
017 - Amortissement des biens	30 000,00 €				
018 - Amortissement des biens	105 000,00 €				
019 - Amortissement des biens	11 000,00 €				
020 - Amortissement des biens	12 000,00 €				
TOTAL	4 620 543,30 €	919 214,54 €	TOTAL	4 375 116,00 €	1 741 447,17 €
TOTAL BP 2023 (PAR 2023)	5 559 500,00 €		TOTAL BP 2023 (PAR 2023)	5 559 500,00 €	

Vote à l'unanimité

39. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHARGES			
Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023
001 - Charges à caractère général	41 200,00 €	001 - Recours de fonctionnement réparti (charges de fonctionnement)	41 200,00 €
002 - Charges de personnel et frais assimilés	40 200,00 €	002 - Amortissement des charges	
003 - Amortissement des produits	4 000,00 €	003 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
004 - Dépenses imprévues (hors dépenses)	5 000,00 €	004 - Ventes de produits finis, prestations de services	214 000,00 €
005 - Virement à la section d'investissement	181 200,00 €	005 - Subventions d'exploitation	30 000,00 €
006 - Contributions d'équipement entre sections	215 277,00 €	006 - Autres produits de gestion courante	
007 - Autres charges de gestion courante	600,00 €	007 - Produits financiers	
008 - Charges financières	20 000,00 €	008 - Produits exceptionnels	
009 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
TOTAL	1 090 447,00 €	TOTAL	1 090 447,00 €

[illegible]

Vold • Furanimide

III. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ASSIGNMENT NOW COLLECTS

BUDGET ADOPTION SCHEMATA NEW COLS C17		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPTER 1		RECEIPTS	
DEPENSES		MP 1993		Designation	MP 1993
00 - Charges d'exploitation		275.48	001 - Récoltes de fruits (sauf récoltes exportées)		275.48
01 - Charges de personnel et de matériel		6.00	002 - Frais de culture de légumes		0.00
02 - Autres charges		0.00	003 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
03 - Charges de matériel		0.00	004 - Frais de culture de légumes		0.00
04 - Charges de matériel		0.00	005 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
05 - Charges de matériel		0.00	006 - Frais de culture de légumes		0.00
06 - Charges de matériel		0.00	007 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
07 - Charges de matériel		0.00	008 - Frais de culture de légumes		0.00
08 - Charges de matériel		0.00	009 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
09 - Charges de matériel		0.00	010 - Frais de culture de légumes		0.00
10 - Charges de matériel		0.00	011 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
11 - Charges de matériel		0.00	012 - Frais de culture de légumes		0.00
12 - Charges de matériel		0.00	013 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
13 - Charges de matériel		0.00	014 - Frais de culture de légumes		0.00
14 - Charges de matériel		0.00	015 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
15 - Charges de matériel		0.00	016 - Frais de culture de légumes		0.00
16 - Charges de matériel		0.00	017 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
17 - Charges de matériel		0.00	018 - Frais de culture de légumes		0.00
18 - Charges de matériel		0.00	019 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
19 - Charges de matériel		0.00	020 - Frais de culture de légumes		0.00
20 - Charges de matériel		0.00	021 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
21 - Charges de matériel		0.00	022 - Frais de culture de légumes		0.00
22 - Charges de matériel		0.00	023 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
23 - Charges de matériel		0.00	024 - Frais de culture de légumes		0.00
24 - Charges de matériel		0.00	025 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
25 - Charges de matériel		0.00	026 - Frais de culture de légumes		0.00
26 - Charges de matériel		0.00	027 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
27 - Charges de matériel		0.00	028 - Frais de culture de légumes		0.00
28 - Charges de matériel		0.00	029 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
29 - Charges de matériel		0.00	030 - Frais de culture de légumes		0.00
30 - Charges de matériel		0.00	031 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
31 - Charges de matériel		0.00	032 - Frais de culture de légumes		0.00
32 - Charges de matériel		0.00	033 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
33 - Charges de matériel		0.00	034 - Frais de culture de légumes		0.00
34 - Charges de matériel		0.00	035 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
35 - Charges de matériel		0.00	036 - Frais de culture de légumes		0.00
36 - Charges de matériel		0.00	037 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
37 - Charges de matériel		0.00	038 - Frais de culture de légumes		0.00
38 - Charges de matériel		0.00	039 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
39 - Charges de matériel		0.00	040 - Frais de culture de légumes		0.00
40 - Charges de matériel		0.00	041 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
41 - Charges de matériel		0.00	042 - Frais de culture de légumes		0.00
42 - Charges de matériel		0.00	043 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
43 - Charges de matériel		0.00	044 - Frais de culture de légumes		0.00
44 - Charges de matériel		0.00	045 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
45 - Charges de matériel		0.00	046 - Frais de culture de légumes		0.00
46 - Charges de matériel		0.00	047 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
47 - Charges de matériel		0.00	048 - Frais de culture de légumes		0.00
48 - Charges de matériel		0.00	049 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
49 - Charges de matériel		0.00	050 - Frais de culture de légumes		0.00
50 - Charges de matériel		0.00	051 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
51 - Charges de matériel		0.00	052 - Frais de culture de légumes		0.00
52 - Charges de matériel		0.00	053 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
53 - Charges de matériel		0.00	054 - Frais de culture de légumes		0.00
54 - Charges de matériel		0.00	055 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
55 - Charges de matériel		0.00	056 - Frais de culture de légumes		0.00
56 - Charges de matériel		0.00	057 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00
57 - Charges de matériel		0.00	058 - Frais de culture de légumes		0.00
58 - Charges de matériel		0.00	059 - Frais de culture de fruits (sauf fruits exportés)		0.00

[illegible]

Voté à l'unanimité

II. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

		SECTION D'EXPLOITATION - CHARGES			
EXPLOITATION	DEPENSES	BP 2023		RECETTES	BP 2023
	Désignation			Désignation	
001 - Charges à caractère général				10 - Ventes "grosses" de services, marchandises	BP 2023
005 - Autres charges de gestion courante	9 545,00 €				61 545,00 €
006 - Charges financières				11 - Produits exceptionnels	
007 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 754,38 €			002 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
008 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement				003 - Opérations d'ordre de transfert section exploitation	
009 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				102 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	6 855,99 €
TOTAL		69 754,38 €		TOTAL	67 350,99 €

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	BP 2023		RECETTES	BP 2023
	Désignation			Désignation	
01 - Travaux et équipements				004 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	BP 2023
02 - Immobilisations incorporelles					005 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
03 - Immobilisations corporelles				006 - Subventions, fonds divers et réserves	BP 2023
004 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				007 - Subventions d'investissement	
005 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	69 754,38 €			TOTAL	69 754,38 €
TOTAL		69 754,38 €	0,00 €	TOTAL	69 754,38 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2023)	69 754,38 €	TOTAL BP 2023 (+RAR 2023)	69 754,38 €
---------------------------	-------------	---------------------------	-------------

Voté à l'unanimité

II. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

		SECTION D'EXPLOITATION - CHARGES			
EXPLOITATION	DEPENSES	BP 2023		RECETTES	BP 2023
	Désignation			Désignation	
001 - Charges à caractère général	5 330,00 €			10 - Ventes "grosses" de services, marchandises	BP 2023
005 - Autres charges de gestion courante	30 000,00 €			11 - Produits exceptionnels	
006 - Charges financières				002 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
007 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement				003 - Opérations d'ordre de transfert section exploitation	
008 - Opérations d'ordre de transfert section investissement				102 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	24 200,00 €
009 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				TOTAL	24 200,00 €
TOTAL		35 330,00 €		TOTAL	24 200,00 €

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	BP 2023		RECETTES	BP 2023
	Désignation			Désignation	
01 - Travaux et équipements				004 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	BP 2023
02 - Immobilisations incorporelles				005 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
03 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €			006 - Subventions, fonds divers et réserves	BP 2023
004 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				007 - Subventions d'investissement	
005 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté				TOTAL	100 000,00 €
TOTAL		100 000,00 €	0,00 €	TOTAL	100 000,00 €

TOTAL BP 2023 (+RAR 2023)	100 000,00 €	TOTAL BP 2023 (+RAR 2023)	100 000,00 €
---------------------------	--------------	---------------------------	--------------

Voté à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférant à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voilé à l'unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

- = Monsieur Michel GANET demande s'il était possible de faire le CA et le Budget en deux conseils communautaires car tout d'un coup, c'est un peu dur. Le Président explique que cela fait des années que l'on fonctionne comme ça mais c'est vrai que c'est un conseil communautaire un peu lourd surtout qu'il y a de plus en plus de budget.
- = Monsieur Gilbert LAVRY demande ce que représente le taux d'augmentation d'impôt pour un ménage moyen ? Le Président répond qu'il est difficile de dire une somme surtout que chaque commune n'a pas les mêmes taux d'imposition. Il précise qu'il faudra aussi surement augmenter les tarifs scolaires pour ne pas toujours augmenter sur les contribuables.

Séance levée à 21H00.

Monsieur Olivier DEMANDRE
Commune de Orchamps



Le Président,
Gérôme FASSET



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Installation d'un nouveau délégué communautaire représentant la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Michèle BOUCARD en tant que conseiller communautaire titulaire.

Voté à l'unanimité

d. Convention de mise à disposition gratuite de la salle de réunion située à la Gare à Ranchot entre la CCJN et l'association ABRAPA

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Voté à l'unanimité

e. Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Communauté de Communes Jura Nord et le Syndicat Intercommunal des Eaux à Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition gratuite de locaux avec le Syndicat Intercommunal des Eaux à Dampierre ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;**

- désigne comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques Madame Monique VUILLEMIN ;
- confie à la Communauté de Communes Jura Nord le soin d'assurer la confidentialité de la saisine du référent déontologue et la vérification du service fait en mettant en œuvre la procédure décrite dans l'exposé du rapport ci-dessus ;
- autorise le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80 € l'unité.

Voté à l'unanimité

g. Validation du rapport moral de l'exercice 2022 du Pays Dolois

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- désigne comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques Madame Monique VUILLEMIN ;
- confie à la Communauté de Communes Jura Nord le soin d'assurer la confidentialité de la saisine du référent déontologue et la vérification du service fait en mettant en œuvre la procédure décrite dans l'exposé du rapport ci-dessus ;
- autorise le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80 € l'unité.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

b. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux Socio-Educatifs à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (23,04h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (23,04h)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 23,04h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 23,04h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux socio-éducatif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **INSTAURE** le RIFSEEP au cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif selon les modalités définies ci-dessus ;
- **ADOpte** les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 2 juin 2023 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Tarifs ADS 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2022 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	194,24 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	77,70 €
Déclaration préalable	0,7	135,97 €
Permis d'aménager	1,2	233,09 €
Permis de démolir	0,8	155,39 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2022

Commune	Cu (a+b)	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS	5	16	4	1			18,2	3 535,17 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	22	41	23	3			63,5	12 334,24 €
EVANS	14	37	11	2	1	2	47,3	9 187,55 €
GENDREY	13	10	9		1		22,4	4 350,98 €
LA BARRE	10	5	4	2		1	14,3	2 777,63 €
LOUVATANGE	7	5	3				9,3	1 806,43 €
MONTEPLAIN	3	5					4,7	912,93 €
MONTMIREY-LE- CHATEAU	6	5	2	2			9,9	1 922,98 €
MUTIGNEY	5	11	2				11,7	2 272,61 €
ORCHAMPS	26	19	4	1		1	29,5	5 730,08 €
OUGNEY	24	15	5				25,1	4 875,42 €
PAGNEY	15	9	3				15,3	2 971,87 €
RANCHOT	10	22	5				24,4	4 739,46 €
RANS	10	23	8	1			29,1	5 652,38 €
ROMAIN	8	18	8				23,8	4 622,91 €
SALANS	15	13	4	1	2		22,5	4 370,40 €
SALIGNEY	6	5					5,9	1 146,02 €
SERMANGE	11	12	3				15,8	3 068,99 €
SERRE-LES-MOULIERES	8	7	2				10,1	1 961,82 €
THERVAY	41	17	3				31,3	6 079,71 €
VITREUX	4	4	2	1			7,4	1 437,38 €
TOTAL	263	299	105	14	4	4	441,5	85 756,96 €
équivalent epc unitaire	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		194,24 €
EPC	105,2	209,3	105	14	4,8	3,2	441,5	85 758,47 €

Voté à l'unanimité

1. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille quatorze euros (1 014,00 €).

Voté à l'unanimité

g. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Principal

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de douze euros et soixante centimes (12,60 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement d'une étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement d'une étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **désigne Monsieur Stéphane ECARNOT comme représentant titulaire et Monsieur Eric PERTUS comme représentant suppléant ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. SERVICE TECHNIQUE

a. Convention de mise à disposition de biens entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes concernées

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mutualisation des biens entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition de biens entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT

- a. *Convention d'installation et de gestion et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre optique pour l'immeuble rue des Anciens Combattants à Or-champs (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Acquisition du bâtiment (Ex Le Galoubin) situé 26 grande rue à Ranchot (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition par la Communauté de Communes Jura Nord de ce bien immobilier identifié sur la parcelle AH 114, situé 26 grande rue – 39700 RANCHOT, dans les conditions décrites, pour un montant de 250 000 €, hors frais notariés ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction ;
- décide de classer ce bien immobilier dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE ;
- prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- c. *Projet Alimentaire de Territoire (PAT) – Partenariat Pays Dolois / Initiative Dole Territoires – Création d'un Fonds « Prêt d'honneur-Transition alimentaire »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de soutenir le principe de la création d'un fonds « Prêt d'honneur – Transition alimentaire » géré par l'association Initiative Dole Territoires dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays Dolois ;
- prend acte de la réaffectation de 150.000 euros du solde du fonds « Prêt d'honneur – COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur – Transition alimentaire » ;

- autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. Dispositif Carte Avantages Jeunes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- accepte les termes de desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention à l'Association TANDEM

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association TANDEM ;
- autorise le versement de cette subvention à l'association TANDEM ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de loisirs sans hébergement ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;

- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et valide les modifications du règlement intérieur des ALSH ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

c. Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux (écoles et médiathèques) entre la Communauté de Communes Jura Nord et les associations ou l'Education Nationale

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux (écoles/ALSH/médiathèques) avec les associations diverses ou l'éducation nationale ;

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h04.

Monsieur Antony BOURCET
Commune de Dammartin Marpain



Le Président,
Gérome FASSET

